

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE DEMANDE D'AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) ET AU TITRE DES INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS (LOI SUR L'EAU - IOTA)

→ **OBJET** : demande d'autorisations environnementales ICPE et Loi sur l'eau concernant l'exploitation d'une carrière de sables

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : lieu-dit « Les Petits Buissons », sur la commune de Hanches

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE MATÉRIAUX DE CARRIÈRES (S.E.M.C) (Siège social : Chemin de la Sablière Jaune – RN 20 – 91790 Boissy-Sous-Saint-Yon)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Monsieur FOURNIER Directeur Général de S.E.M.C - Mail : sfournier@secm-granulats.fr

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 33 jours, du lundi 27 septembre 2021 à 9h00 au vendredi 29 octobre 2021 à 17h45.

→ **LES DOSSIERS** comportant notamment les études d'impact et de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire sont déposés en mairies de HANCHES où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public.

Le dossier complet est également consultable depuis un poste informatique, à la Préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres et sur son site internet :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours>

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : M. Albert KATIC, Lieutenant-Colonel du SDIS, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairies de **Hanches**, aux dates, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEU
lundi 27 septembre 2021	9H00 À 12H00	MAIRIE DE HANCHES 30, RUE DE LA BARRE
samedi 16 octobre 2021	10H00 À 12H00	
vendredi 29 octobre 2021	15H45 À 17H45	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de HANCHES, accessible aux heures d'ouverture au public,
- par voie postale, par courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de HANCHES (30 rue de la Barre, 28130 Hanches),
- à l'adresse électronique suivante : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr)

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** seront consultables pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairies de Hanches (commune d'implantation du projet), Gas, Epernon, Droue-Sur-Drouette, Ecrosnes, Gallardon, Bailleau-Armenonville, Houx et Emancé (78) (communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, situées dans le périmètre d'affichage), à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DC – Bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir

→ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir accordera les autorisations sollicitées assorties de prescriptions ou prononcera des refus par arrêté motivé.